Image not found or type unknown

La sci, solution pour la succession?

Par **senim_old**, le **25/12/2007** à **09:31**

Je voudrais faire une donation à mon enfant majeur.Je n'ai pas de liquidités mais un immeuble en communauté avec mon épouse. Est-il avantageux de lui donner des parts de cet immeuble (dans la limite de 15000 euros) et de créer ensuite une SCI pour le gérer?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés